

## SAINT-NAZAIRE. Une mère de famille victime de deux cambriolages en moins d'une semaine

Un jeune homme de 18 ans a été condamné lundi 19 juin à 12 mois de prison, dont six avec sursis probatoire, pour deux cambriolages commis à quelques jours d'intervalle, dans une même habitation à Saint-Nazaire.

Le premier fait remonte à la nuit du 4 au 5 mai, dans le centre-ville. Les voleurs s'étaient introduits dans le garage en défonçant la porte à coups de pied, et étaient repartis avec notamment un scooter, une petite moto, un vélo et divers matériels de bricolage.

Cinq jours plus tard, le même garage faisait à nouveau l'objet d'une effraction, pour un préjudice moins important : une trottinette et des caisses à outils. Seulement, dans l'intervalle, la propriétaire avait pris l'initiative d'installer un système vidéo.

### Une caméra dans le garage

Les images, remises à la police, ont permis d'identifier trois suspects interpellés la semaine dernière, deux majeurs et un mineur des connaissances des lieux et de retrouver les objets volés.



Un jeune homme de 18 ans a été condamné lundi 19 juin à 12 mois de prison, dont six avec sursis probatoire, pour deux cambriolages commis à quelques jours d'intervalle, dans une même habitation

l'objet d'une procédure de plaider-coupable. Le dernier a été jugé en comparution immédiate lundi 19 juin devant le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire.

Surpris par la caméra sur le deuxième vol, il nie sa participation au premier, contredisant les déclarations de ses complices qui le mettent en cause. Sans diplôme et sans ressources, suivi par les services d'aide à l'enfance depuis sa prime jeunesse, il ambitionne de travailler dans le bâtiment (« quelque chose qui m'épuise pour le soir n'avoir envie, dormir »), mais

semble pour l'instant en roue libre.

Condamné à six reprises, dont quatre pour des vols, il est sorti de prison le 5 janvier, et ne respecte pas ses obligations judiciaires. « On fait comme on peut, faut se débrouiller », lance-t-il aux juges lorsqu'il est questionné sur ses motivations.

### « Je ne mange plus, je ne dors plus »

De quoi faire sortir de ses gonds la victime, présente dans la salle. « J'élève mes enfants seules, j'ai deux fils qui ont

son âge, et je les élève dans l'honnêteté. Nous aussi, on se débrouille, mais on travaille. Tout n'est pas permis dans la vie », présente-t-elle, se disant « très marquée » par les cambriolages : « J'ai perdu 8 kilos, je ne mange plus, je ne dors plus. »

Face à cette « spirale délinquante » inquiétante, le parquet requiert 10 mois de prison ferme, et une révocation d'un précédent sursis de deux mois.

S'étonnant que son client soit seul dans le box, « alors que l'autre majeur a aussi un casier chargé », M<sup>e</sup> Sophie Roux, réclame une « dernière chance » : « on est encore face à un enfant ».

### « On est encore face à un enfant »

Elle suggère le bracelet électronique qui le contraindrait à « un cadre strict ». Le tribunal a fait le choix d'une peine mixte avec un sursis probatoire comprenant une obligation de soins en addictologie et la recherche d'un travail à sa sortie de prison.

Aux six mois ferme s'ajoute une révocation d'un sursis de deux mois. Le jeune majeur a été incarcéré à l'issue de l'audience.

● Julien BOULIOU